

## PRIORITES DE DEVELOPPEMENT 2017-2021

### NOTE TECHNIQUE



#### Introduction

La République démocratique du Congo a engagé le processus d'élaboration de son Plan National Stratégique de Développement 2017-2021 (PNSD), qui fait suite au Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2011-2015 (DSCR-2), renforcé par le Programme d'Actions du Gouvernement 2012-2016 (PAG). Le PNSD s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la vision pour le développement et l'émergence du pays à l'horizon 2030, tracée par le Président de la République en 2011 et constituera une opportunité de transcrire, dans un cadre programmatique cohérent de développement du pays, sa vision et ses ambitions d'émergence à la hauteur de ses potentialités et ses défis de développement humain.

Cette note, élaborée pour engager la réflexion stratégique, vise à dégager les défis et les perspectives de développement qui riment avec les ambitions d'émergence du pays devant guider le prochain plan de développement. Elle est structurée autour de six points : (i) rappel du processus de planification du développement en RDC, (ii) état de mise en œuvre du DSCR-2 et PAG, (iii) implications pour un plan de développement optimal de la RDC, (iv) priorités de développement 2017-2021, (v) piliers de la nouvelle stratégie de développement, et (vi) implications pour les différents acteurs.

#### Rappel du processus de planification du développement en RDC

Depuis 2001, le processus de planification en RDC s'inscrit dans le cadre du dispositif de Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), mis en place en 1999 avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Ce dispositif visait à assurer un lien essentiel entre les actions des autorités nationales, les concours des bailleurs de fonds et les résultats requis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), au moyen d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté pilotée par le pays, orientée vers les résultats, axée sur les partenariats et inscrite dans une perspective de long terme.



L'analyse du cadre programmatique de la RDC montre que les objectifs et les priorités de développement poursuivis ont évolué à travers les trois cycles programmatiques, partant de la stabilisation et la reconstruction du pays après les conflits, à l'amélioration de la gouvernance et la relance de la croissance, avant de passer à la croissance créatrice d'emplois, à la redistribution des

fruits de la croissance et à la mitigation des effets du changement climatique. L'expérience du dispositif DSRP en RDC laisse donc des acquis, notamment aux niveaux de l'implication nationale, du développement des capacités de mise en œuvre et de suivi des programmes ainsi que de la décentralisation du processus aux niveaux sectoriel et provincial. Toutefois, des points à améliorer persistent, notamment : (i) l'appropriation nationale, (ii) l'harmonisation du corpus programmatique par l'articulation et la distinction nette de la vision, du plan et des instruments de pilotage (programmes, projets, PAP, matrice, etc.), et (iii) la coordination des appuis techniques et financiers des différents partenaires au développement.

## Etat de la mise en œuvre du DSCR2 (2011-2015) et PAG (2012-2016)

Pour réduire la vulnérabilité, éliminer les sources d'inefficacité et adresser les quatre principales causes de la pauvreté, le DSCR2 préconisait de politiques fortes centrées sur : (i) l'amélioration de la gouvernance, (ii) la promotion de la croissance économique, (iii) la création d'emplois et la maîtrise de la croissance démographique fortement corrélée avec la pauvreté, et (iv) l'amélioration des services de base, les infrastructures et la réduction des inégalités. Le programme d'Actions du Gouvernement 2012-2016, considéré comme un effort ambitieux du DSCR2 à travers ses six axes, tablait sur l'accélération des réformes en vue de préparer les conditions pour l'émergence du pays à l'horizon 2030.

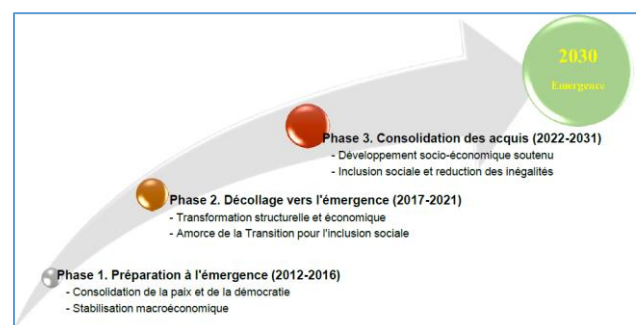
En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance, bien que des progrès réels aient été enregistrés dans les sept priorités majeures<sup>1</sup> visés, la lenteur observée dans la mise en œuvre des réformes engagées n'a pas permis d'améliorer leur réactivité et les défis à relever restent de taille. La persistance de la fragilité dans toutes ses cinq dimensions (violence, justice, institutions, fondements économiques, résilience) continue de miner la gouvernance du pays et d'entraver son développement politique et socio-économique.



S'agissant de la promotion de la croissance, de la création d'emploi et de l'amélioration des conditions de vie des populations, les tendances enregistrées en matière de stabilisation du cadre macroéconomique consolident l'ambition du PAG, même si l'objectif du taux de croissance de 15% en 2016 ne sera pas atteint, de même que la diversification de l'économie, qui reste fortement dépendante du secteur minier. Les progrès limités au niveau social (incidence de la pauvreté, éducation, santé et conditions de vie de ménages) ne sont pas suffisants pour éradiquer la pauvreté et réduire les disparités. Le pays ne pourra ainsi atteindre aucun des huit objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

## Implications pour un plan de développement optimal de la RDC

Pour s'assurer de son émergence à l'horizon 2030, la RDC devra définir une trajectoire de développement compatible à ses ambitions. La trajectoire de développement proposée se décline en trois principales phases, notamment : (i) la phase de préparation à l'émergence (2012-2016) qui, au moyen du DSCR2 et du PAG, a permis la consolidation des institutions, de la paix et la stabilité du cadre macroéconomique ; (ii) la



<sup>1</sup> (i) renforcer l'autorité de l'Etat ; (ii) accélérer le processus de décentralisation ; (iii) poursuivre la réforme des finances publiques ; (iv) améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé ; (v) renforcer les capacités institutionnelles et humaines ; (vi) appuyer le système national des statistiques et (vii) restructurer la Banque Centrale du Congo.

*phase de décollage vers l'émergence (2017-2021), piloté au moyen du PNSD, devra assurer la transformation structurelle de l'économie et amorcer la transition sociale à travers des politiques et programmes innovantes à haute efficacité susceptibles de créer des liens solides entre la croissance et le développement humain, et (iii) la phase de consolidation des acquis pour l'émergence (2022-2031), conduit par un plan décennal de développement, consistera à la mise en échelle des interventions à travers des politiques et programmes de développement humain axés dans une perspective de long terme. Il en découle de cette programmation que le PNSD 2017-2021 devra mettre la RDC sur le sentier pour le faire passer au niveau des pays à revenu intermédiaire dès l'horizon 2020.*

*Nécessité d'une croissance exponentielle du revenu brut par habitant afin de faire passer le pays au statut de revenu intermédiaire à l'horizon 2020 au moyen du PNSD. Pour faire passer le pays au statut de revenu intermédiaire avec 1 036 USD à l'horizon 2020, la RDC devra faire multiplier par 2,5 son revenu brut par habitant<sup>2</sup> (RNB/hab.) actuel, qui est de 430 USD en 2013. Si ce pari semble ambitieux au regard de la performance des trois dernières années (multiplication par 1,3 entre 2010 et 2013), il est à la portée de la RDC au regard des performances des treize dernières années (multiplication par 3,1 entre 2000 et 2013, voir tableau). Le facteur clé est le rythme d'accélération de la croissance du RNB/hab., qui devrait passer de la moyenne annuelle de 9,8% observée durant les treize dernières années à plus de 11,0% pour la période 2014-2020. Ce qui implique une croissance économique élevée et soutenue ainsi qu'une politique de transition démographique appropriée.*

Evolution du Revenu national brut par habitant						
Niveau des pays	2000 (en USD)	2010 (USD)	2013 (USD)	Variation 2010/2000 (en %)	Variation 2013/2010 (en %)	Variation 2013/2000 (en %)
<b><i>Pays à revenu intermédiaire</i></b>						
Nigeria	270	1460	2710	5,4	1,9	10,0
Zambie	350	1380	1810	3,9	1,3	5,2
Cote d'Ivoire	670	1290	1450	1,9	1,1	2,2
Kenya	420	990	1160	2,4	1,2	2,8
Sénégal	510	1040	1050	2,0	1,0	2,1
<b><i>Pays à revenu faible</i></b>						
Tanzanie	310	700	860	2,3	1,2	2,8
Rwanda	230	520	630	2,3	1,2	2,7
Ethiopie	130	380	470	2,9	1,2	3,6
<b>Congo, DR.</b>	<b>140</b>	<b>320</b>	<b>430</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>3,1</b>

*Bien qu'il revienne au pays de définir son modèle de développement pour relever son pari, la RDC peut s'inspirer des moteurs de transformation du développement ayant contribué à l'essor des pays du Sud au cours des deux dernières décennies. Ainsi, la RDC peut capitaliser les trois moteurs de transformation du développement qui expliquent les progrès remarquables et transformationnels des pays du Sud,<sup>3</sup> notamment : (i) l'Etat développementaliste, (ii) l'accessibilité aux marchés mondiaux, et (iii) les politiques sociales innovantes. L'Etat développementaliste ou proactif suppose un Etat fort, dynamique et responsable, qui élabore des politiques pour les secteurs public et privé, fondées sur une vision et un leadership partagés et des lois et institutions qui favorisent la confiance et la cohésion. L'accès aux marchés mondiaux exige de définir les conditions d'engagement, à travers une approche d'intégration graduelle, y compris à l'économie mondiale, qui tiennent compte des circonstances nationales et qui sont accompagnées d'investissements adéquats dans les*

<sup>2</sup> Il s'agit du revenu brut par habitant calculé par la Banque mondiale suivant la méthode Atlas, qui sert d'indicateur pour la classification des pays suivant le niveau de revenu.

<sup>3</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2013 « L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié ».

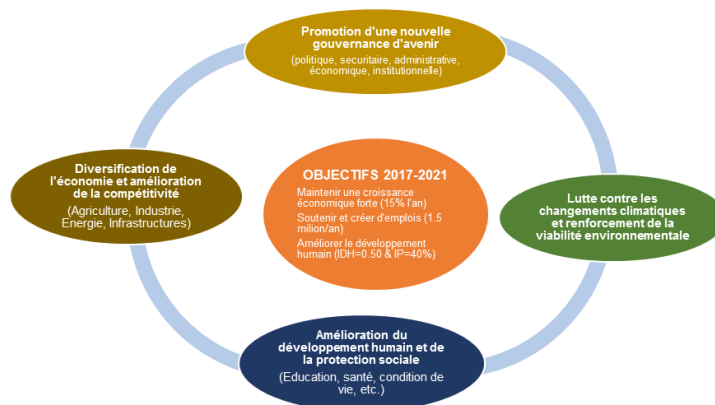
ressources humaines, les institutions et les infrastructures. L'innovation en matière des politiques sociales (éducation, santé, infrastructures de base, etc.) permet de créer des cercles vertueux 'politiques sociales-croissance -inclusion sociale' qui se renforcent réciproquement et soutiennent la croissance économique à long terme.

## Priorités de développement 2017-2021 pour la RDC

Le Gouvernement envisage aborder dans le PNSD 2017-2021 les thématiques suivantes : (i) la stabilisation/reconstruction des zones affectées par les conflits; (ii) le renforcement de la démocratie et de la gouvernance politique, judiciaire et administrative ; (iii) l'accélération de la diversification économique ; (iv) Le développement des infrastructures économiques ; (v) le développement du secteur privé et du secteur financier ; (vi) le développement et la valorisation des ressources humaines ; (vii) le développement social et l'inclusion des groupes vulnérables ; (viii) le développement durable ; (ix) le développement des provinces ; (x) le renforcement de l'intégration régionale ; et (xi) la mobilisation des ressources pour le financement privé et public de la stratégie.

Il serait intéressant de se concentrer sur les priorités qui visent à éliminer la vulnérabilité structurelle du pays dans toutes ses dimensions (politique, économique et sociale) en vue de le placer dans la dynamique d'émergence à l'horizon 2030. Elles devraient alors tenir compte du prochain contexte<sup>4</sup> mondial et régional de développement. Ainsi, la phase de décollage 2017-2021 sus-indiquée devrait viser quatre principaux objectifs :

(i) stabiliser/reconstruire les zones affectées par les conflits ; (ii) consolider et maintenir une croissance économique forte ; (iii) soutenir et créer les emplois décents ; et (iv) améliorer le niveau de développement humain.



**Stabiliser/reconstruire les zones affectées par les conflits.** Le rétablissement de la sécurité de façon durable doit être considéré comme une priorité essentielle à toute action de développement. De ce fait, il y a lieu de poursuivre les approches traditionnelles de stabilisation/reconstruction des zones de conflits tout en y adjoignant les mécanismes locaux qui peuvent aider au renforcement de la sécurité, y compris des projets se concentrant sur les populations et individus 'à risque' de recrutement, des programmes d'échange d'armes contre des activités et/ou services sociaux.

**Consolider et maintenir une croissance économique forte.** La croissance économique devrait être consolidée et maintenue à un niveau relativement élevé afin de dégager des fruits de croissance à mesure de répondre à la forte pression démographique et de réduire la pauvreté. *Un taux moyen de 15% par an en 2016-2021 est nécessaire pour doubler le volume de l'économie dans les 5 prochaines années.* La consolidation de cette croissance passe par l'optimisation du potentiel du pays à travers la diversification économique de la structure de production et de consommation, le renforcement de la compétitivité pour l'intégration dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales et, l'accroissement de l'efficacité des services publics.

<sup>4</sup> La mise en œuvre du prochain plan de développement de la RDC sera réalisée dans un contexte, fortement compétitif au regard des défis que les pays en développement en général et subsahariens en particulier, auront à relever dans le cadre de la Position africaine commune sur le programme de développement post-2015, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la politique d'intégration régionale définie par la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que de l'élan d'émergence dont ils se sont presque tous fixés.

**Créer et soutenir l'emploi décent.** La croissance économique élevée doit être soutenue par des politiques économiques procréatrices d'emplois. Ces politiques devront permettre aussi bien de préserver les emplois existants que d'en créer des nouvelles afin de permettre le renversement de la courbe de chômage et capitaliser les dividendes démographiques du pays. *Pour être à mesure de faire face à la croissance démographique et absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, la capacité actuelle de création d'emplois en RDC (faible)<sup>5</sup> doit être multipliée par 15, soit 1.5 millions d'emplois supplémentaires par an d'ici 2020.* La création et le soutien des emplois décents passent par la priorisation des programmes et projets à haute intensité de main d'œuvre, la régulation du marché du travail pour réduire les rigidités actuelles, la formalisation des emplois du secteur informel, le renforcement du cadre de suivi, etc.

**Améliorer le développement humain.** La baisse de l'incidence de la pauvreté et l'amélioration du niveau d'éducation, de santé et des conditions de vie des ménages devront constituer les priorités du pays. Le renforcement/la révolution du capital humain à travers l'éducation et la santé pour le rendre compétitif ainsi que l'inclusion sociale sont des éléments très importants à considérer dans le programme de transformation du pays et qui permettront de renforcer le lien avec la croissance et de la soutenir ci à long terme. *L'incidence de la pauvreté devrait baisser d'au moins 23.0 points de base (pdb) pour atteindre 40% en 2021 contre 63.4% en 2012 et l'Indice de développement humain (IDH) de 0.41 en 2013 devra croître pour atteindre 0.50 en 2021, le niveau moyen des pays de l'Afrique subsaharienne.* Cette croissance de l'IDH résultera d'une amélioration sensible des revenus, du niveau d'éducation et des conditions de santé des populations et devrait être compatible avec les Objectifs internationaux de développement durable (ODD) post-2015.

### **Piliers de la stratégie de développement pour 2017-2021**

Pour atteindre les quatre objectifs, la stratégie de développement devrait s'appuyer sur quatre piliers qui se renforcent mutuellement : (i) l'intériorisation d'une nouvelle gouvernance qui implique un changement radical de mentalités, (ii) la diversification économique et amélioration de la compétitivité, (iii) l'amélioration du développement humain et de la protection sociale, et (iv) la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la viabilité environnementale, qui est un pilier transversal.

**Intériorisation d'une nouvelle gouvernance d'avenir dans tous les secteurs.** La réalisation d'une croissance économique forte et d'un développement humain élevé restent fortement tributaires de l'état de la gouvernance du pays. Il doit par conséquent se doter d'une stratégie de gouvernance d'avenir dans toutes ses composantes (politique, économique, socioculturelle) et tous les acteurs tant nationaux qu'internationaux doivent jouer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de cette stratégie. Sans pour autant négliger les autres dimensions, les axes prioritaires de la gouvernance à reformer devront porter sur : (i) l'Etat de droit, (ii) la lutte contre la corruption, (iii) l'amélioration de la qualité de la réglementation, et (iv) l'accroissement de l'efficacité des services publics. L'administration publique devra être assainie dans toutes ses composantes pour internaliser la culture de la Gestion axée sur les résultats (GAR), de la transparence et l'obligation de rendre compte (changement de mentalités).

**Diversification économique et amélioration de la compétitivité.** La diversification économique devra passer par l'optimisation des capacités productives du pays à travers les cinq secteurs à potentiels de croissance que sont : l'agriculture, les industries légères, l'énergie et les hydrocarbures, les services et les infrastructures. Cette diversification devra se réaliser dans une vision endogène et inclusive afin de développer, à terme, un marché interne dynamique susceptible de réduire le degré d'extraversion de l'économie et de bâtir une économie résiliente aux crises et

---

<sup>5</sup> 100.000 emplois par an entre 2012-2014 contre un objectif de 1.0 million fixé dans le DSCR-2 et le PAG.

chocs nationaux et internationaux. Les investissements en infrastructures structurantes et sociales (transport, télécommunications, énergie, éducation et santé, administratif, etc.) permettront d'améliorer la compétitivité du pays et d'assurer l'intégration nationale, régionale et mondiale en reliant les coins enclavés du pays, en créant des marchés plus vastes et plus attractifs, en soutenant sa participation aux chaînes de valeurs régionales et mondiales et en améliorant le capital humain. La Banque mondiale préconise au moins 5,0 milliards USD par an pour assurer une plateforme minimale d'infrastructures nécessaires au développement du pays. *Ainsi, l'investissement devra significativement accroître pour atteindre un niveau moyen de 30 à 35% du PIB par an sur la période 2017-2021 contre 20% actuellement.* Un plan directeur des investissements 2017-2021 (PDI), faisant partie intégrante du prochain plan de développement, devra servir de cadre de référence pour identifier les projets et infrastructures prioritaires et proposer les modes de financement, les réformes nécessaires à engager, ainsi que le chronogramme de réalisation.

**Amélioration du développement humain et de la protection sociale.** Pour développer le capital humain et réduire l'exclusion sociale, le pays devra renforcer l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base et assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables (femmes, jeunes, peuples autochtones, etc.). Les programmes spécifiques à mettre en place, alignés aux objectifs de développement durable (ODD), devront viser l'éducation de qualité pour tous, la couverture en santé universelle, la mise en place d'une politique de suivi de la population pour la maîtrise des dividendes démocratiques, le doublement de l'accès à l'eau potable, à l'énergie et aux logements décents, ainsi que la matérialisation de l'Initiative Socle de protection sociale à travers l'autonomisation des catégories sociales et la mise en place des filets de sécurité sociale.

**Lutte contre le changement climatique et le renforcement de la viabilité environnementale.** Au regard de ses immenses potentialités, les dividendes de la lutte contre le changement climatique représentent une opportunité pour la RDC en termes de positionnement stratégique, de mobilisation de ressources et de lutte contre la pauvreté. La seule possibilité de changement de la composition de l'Aide publique au développement (APD) en faveur des financements innovants aux secteurs verts en est une preuve. *La flexibilité du pays à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à garantir un équilibre avec le développement des activités productives sera le facteur déterminant pour relever le défi, rendre son modèle de croissance plus viable et attirer suffisamment de ressources dans le cadre du Fonds Vert Climat, pour lequel 100 milliards de USD par an peuvent être mobilisés d'ici 2020.* La mobilisation des financements verts étant basée sur les résultats, le pays devra engager des réformes ambitieuses sur l'aménagement du territoire pour une gestion rationnelle des espaces à différentes échelles, la valorisation financière des réserves carbone de son large couvert forestier, l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles, et l'intégration des normes de durabilité dans ses projets de développement.

## Implications pour les différents acteurs

Les objectifs fixés au prochain programme 2017-2021 sont ambitieux mais réalistes au regard du potentiel que dispose le pays. Toutefois, leur réalisation exige une synergie des efforts de toutes les parties prenantes, où chaque acteur devra jouer un rôle crucial, à savoir :

- **Un leadership visionnaire du Gouvernement développementaliste** dans la définition, la coordination des acteurs et la mise en œuvre et du PNSD 2017-2021, à la hauteur de ses défis et ambitions d'assurer le développement humain et de renverser le paradoxe pauvreté-abondance de ressources naturelles. Le plan de préparation du PNSD en trois phases proposé par le gouvernement [(i) revue de l'existant et des performances passées, (ii) préparation du programme révisé pour 2016, et (iii) élaboration du PNSD] est une bonne indication de prise de leadership national qui mérite d'être encouragée (voir feuille de route proposée en annexe). Tout assurant le leadership effectif du processus, le Gouvernement devrait

préservé le caractère inclusif et participatif, qui garantit l'implication et l'appropriation de toutes les composantes de la société, y compris le secteur privé, la société civile, les PTFs et les parties politiques de toutes obédiences;

- **Un partenariat renforcé avec les différents acteurs notamment le secteur privé et la société civile**, considéré comme moteur de la création d'emplois et de la production de recettes publiques. Ainsi, des réformes devront se poursuivre pour améliorer et assainir le climat des affaires en s'appuyant sur les conclusions des études récentes de la Banque mondiale sur les sources de la croissance, de renforcer la solidité du secteur financier et d'améliorer l'accès au crédit;
- **L'appui renforcé des partenaires techniques et financiers (PTFs)**. L'appui des PTFs est nécessaire notamment dans la conception et l'articulation du prochain plan de développement, la mobilisation des ressources nécessaires ainsi que l'accompagnement de sa mise en œuvre au moyen des programmes intégrateurs spécifiques, notamment ceux définies conjointement par le FMI et la Banque Mondiale, en vue de canaliser les réformes, accélérer leur rythme et répondre aux ambitions assignées. Une double coordination de cet appui multidimensionnelle est indispensable pour garantir le changement de mentalités indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Aussi, les PTFs devront renforcer leur coordination interne et renforcer la coordination avec la partie nationale, particulièrement au niveau le plus élevé du Gouvernement. L'implication effective des PTFs au processus de revue des programmes proposée par le gouvernement devrait garantir un bon diagnostic des goulots d'étranglement de la mise en œuvre des programmes et présager non seulement un recentrage adéquat du programme 2016 avec les priorités du moment, mais aussi poserait les bases d'une planification plus réaliste du PNSD (voir calendrier des activités de la revue en annexe) ;
- **La cohérence avec l'Agenda post-2015**. L'équipe nationale de planification devrait s'assurer que les ODD prioritaires du pays sont considérés et alignés dans le PNSD ;
- **Le financement du PNSD**. Le contexte compétitif de financement durant la période de mise en œuvre du PNSD nécessite une approche de financement ambitieuse et sophistiquée comme celui en préparation pour le financement l'Agenda post-2015. Toutes les parties prenantes au processus d'élaboration du PNSD sont fortement encouragées de suivre activement les discussions sur la question, dont la conférence de juillet 2015 à Addis-Abeba constitue un tournant décisif.

### Feuille de route de préparation du PNSD proposée par le Gouvernement :

- **Phase I (Avril-Juin 2015): Revue de l'Existant et des Performances 2011-2015:** Cette première phase est consacrée à la revue complète et participative des cadres stratégiques et des performances dans l'exécution des programmes d'actions et des budgets. Il s'agit du DSCR-2, du PAG, des Programmes d'Actions Prioritaires Renforcés (PAP Renforcés, PAP 2012-2016). Un *Rapport de Performance 2011-2015* constituera le principal produit de cette phase ; il sera annexé des *rapports sectoriels et des projets de programmes pour 2016*. Ces documents seront présentés lors d'un séminaire Gouvernemental de restitution de haut niveau, qui se tiendra en fin Juin 2015.
- **Phase II (Juillet-Septembre 2015): Préparation d'un Programme Révisé pour l'année 2016:** De la revue précédente sera extrait un *Programme d'Actions Prioritaires Révisé pour l'année 2016*, qui alimentera les discussions budgétaires et sera financé et exécuté dans le cadre du budget 2016.
- **Phase III (Octobre 2015-Mai 2016) : Elaboration du nouveau Plan National Stratégique de Développement pour 2017-2021:** il s'agit de : (i) mener les travaux analytiques, les réflexions des groupes thématiques pour le renforcement des stratégies et des programmes sectoriels ; (ii) conclure l'étude prospective ; (iii) rédiger les rapports sectoriels et le document de synthèse ; et (iv) préparer les annexes opérationnelles (Document d'Orientation Budgétaire et Document-cadre de Suivi de l'exécution et des Performances).

## Calendrier des activités de Revue des Cadres Stratégiques et des programmes prioritaires de la RDC proposé par le Gouvernement

ACTIVITES	Mois																			
	Avril				Mai				Juin				Juillet				Août			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
<b>Etape I : Note d'approche, Organisation et Instruments de suivi : Avril 2015</b>																				
1.	Préparation de la note conceptuelle et de la feuille de route pour l'élaboration du PNSD																			
2.	Organisation du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage et constitution des Groupe d'Appui Technique (Experts internationaux, nationaux et experts/correspondants sectoriels)																			
3.	Tenue des ateliers techniques avec les Experts nationaux des ministères centraux et ceux des ministères sectoriels pour : (i) l'élaboration des tableaux d'indicateurs de suivi des performances et (ii) des canevas des rapports sectoriels de performance																			
4.	Revue documentaire – documents et cadres stratégiques, travaux de revue des partenaires, rapports d'études, données internationales et nationales, etc. – pour alimenter le processus de revue par les sectoriels																			
5.	Tenue des ateliers de présentation et discussion de la feuille de route (Comité de pilotage groupe thématique, Plan et Primature)																			
<b>Etape II : Réalisation des revues au sein des Ministères : Mai 2015</b>																				
1.	Renseignement des tableaux d'indicateurs (moyen - réalisation - résultat)																			
2.	Préparation et Elaboration des tableaux de synthèse pour les analyses pluriannuelles																			
3.	Rédaction des draft des projets de rapports de performance																			
<b>Etape III : Organisation des ateliers de revue et de restitution : Juin 2015</b>																				
1.	Consolidation des rapports sectoriels et préparation du projet de rapport de synthèse de la revue																			
2.	Atelier technique de mise en commun et finalisation des documents : 18-23 Juin 2015 (i) discussion des projets de rapports et des programmes révisés pour 2016 ; (ii) affinement et finalisation des rapports sectoriels ; et (iii) finalisation du rapport synthèse (cfr. programme de l'atelier, annexe 2)																			
3.	Séminaire Gouvernemental de Restitution et de validation : 02-03 Juillet 2015 (i) présentation du rapport de synthèse et des rapports sectoriels, (ii) discussion du programme révisé pour 2016 ; (iii) discussion de la feuille de route révisée pour la deuxième phase de l'élaboration du PNSD. (cf. Programme du Séminaire Gouvernemental de revue des performances et lancement du PNSD). (cfr. programme du séminaire, annexe 3)																			
<b>Etape IV : Organisation des Revues des programmes provinciaux : Juillet-Août 2015</b>																				
1.	Préparation de la note d'orientation des revues et formation des équipes de terrain																			
2.	Organisation des équipes d'Experts nationaux et déploiement																			
3.	Tenue des travaux techniques sectorielles et élaboration des rapports de performance dans les provinces																			
4.	Restitution et validation des rapports (ateliers provinciaux et atelier national)																			